

COMMUNE DE LOMPNIEU



Le mot du Maire.

Nous avons perdu un des membres du conseil municipal au cours de l'année 2013. La disparition de Stéphane a profondément marqué l'équipe dont il faisait partie.

La décision de prolonger l'extinction de l'éclairage public a été prise suite à la réunion publique du 5 octobre.

Celle-ci a permis de constater que tout s'était bien passé pendant cette année d'expérimentation.

En même temps que la rénovation des points lumineux, des horloges astronomiques ont été installées au Tremblay, à la Chapelle, au Chenavier et aux Vibesses qui bénéficient dorénavant de l'extinction nocturne entre minuit et 5h30 comme le Bourg et Chavillieu.

Le projet « Rénovation du bâtiment mairie » s'achève. Il s'est déroulé le mieux possible grâce à la qualité du suivi de notre architecte et du travail des entreprises retenues dans ce marché.

La révision de la Carte Communale va bientôt s'achever. Nous sommes dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur après enquête publique.

Au niveau intercommunal, la nouvelle carte est effective à compter du 1^{er} janvier 2014 : Artemare quitte le Valromey. Un accord n'a toujours pas été trouvé, à ce jour, pour entériner cette séparation.

Je vous donne Rendez-Vous au 25 janvier à 17h pour les vœux du maire dans notre mairie rénovée et vous présente mes meilleurs vœux pour 2014.

Marc CHARVET, maire

Rénovation du bâtiment de la mairie et de ses abords.

On imaginait bien que la date de réception prévue mi-décembre serait difficilement tenue. Cela eût été une première dans l'histoire "française" de la construction. Mais la dérive sera faible, car nous réceptionnerons le chantier le 10 janvier, malgré le temps incompressible des inévitables réserves que les entreprises se devront de lever.

Le temps de déménagement/emménagement, d'ameublement de la salle polyvalente, et les mandatures futures disposeront d'un outil performant pour longtemps, conforme à la loi en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, conforme à la loi en terme de sécurité incendie, conforme à la loi en terme d'isolation acoustique et thermique, conforme à la loi en terme de séparation des espaces privés et des espaces publics.

Seul l'enrobé périphérique devra attendre les températures clémentes du printemps pour être mis en œuvre (il a fait froid tôt cette année).

Nous avons engagé quelques travaux supplémentaires, tout d'abord parce qu'en matière de rénovation il est impossible de tout savoir avant ce que cache un bâtiment qu'on démolit partiellement, mais aussi :

- parce qu'il est apparu évident que certaines prestations non mises en œuvre maintenant resteraient à faire plus tard avec un coût plus élevé que l'on se devait d'anticiper.
- parce que le confort d'usage dans une commune vieillissante est primordial.
- parce que l'exemplarité du dossier vis-à-vis de la conformité à la loi sur les économies d'énergie, sur l'accessibilité et sur la sécurité, nous a valu quelques subsides inattendus, et donc un peu de souplesse dans les décisions à impact économique à prendre pendant le chantier.

Les entreprises, se sont montrées pour la plupart responsables, compétentes et appliquées. Seul le menuisier, handicapé par des problèmes de santé et de personnel, a fait prendre un peu de retard au planning. Le maître d'œuvre s'est avéré particulièrement attentif, présent et directif.

Les logements sont des petits bijoux, lumineux et confortables, « sanitaire » bien équipés, avec des rangements nombreux, qui devraient se louer sans problème vu le faible niveau des charges (de chauffage notamment), et pour lesquels se profile déjà au moins une postulante.

L'accueil mairie sera convivial, et la secrétaire n'aura plus à supporter des courants d'air glacés l'hiver à chaque entrée de citoyens. Le conseil municipal, le maire et les adjoints, disposeront d'un espace fonctionnel et ouvert. La salle polyvalente le sera réellement – polyvalente. La vie collective de tous devrait en être grandement améliorée.

L'inauguration est prévue le 7 février à 18h en présence de Mme la Sous-Préfète et des élus locaux et nationaux. Vous êtes tous invités et chacun pourra juger, critiquer ou féliciter. Puis le temps et l'usage diront la pertinence d'un équipement qui était devenu obsolète et illégal et qu'il fallait rénover.



Un point sur les finances et le financement du projet mairie.

Depuis notre dernier point fait sur le bulletin municipal de juillet 2013, nous avons appris une bonne nouvelle pour le projet mairie. Nous avons obtenu de l'Etat 100.000€ de subvention au lieu des 60.000€ espérés en raison de la qualité du dossier présenté.

Ce montant supplémentaire a été bien employé, puisqu'il nous a permis de faire face à des travaux imprévus, mais aussi de décider de remplacer les persiennes anciennes par des volets roulants télécommandés tout neufs.

Pour les autres financements, rien n'a changé, le prélèvement sur notre budget général pour notre projet mairie s'élève donc à environ 200.000€ comme annoncé.

Nous avons réglé le solde de notre projet enfouissement des lignes électriques et éclairage public pour un montant de 170.000€ au lieu des 190.000€ attendus.

En raison de l'excédent du résultat approché de l'exercice 2013, des prêts restant à décaisser et des subventions à toucher, nous devrions avoir fin 2013, sur notre budget général, un solde d'environ 300.000€, en tenant compte des fonds provenant de la vente de la fruitière.

Départ en retraite de Jean-Paul FRAYSSE.

Notre agent patrimonial ONF (ex « garde forestier »), monsieur Jean-Paul FRAYSSE, a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2013.

Il avait pris ses fonctions en 1986 à la suite de Philippe BRABANT : un joli bail au service de la commune... Il avait également en charge d'autres forêts communales du Valromey et du Bas-Bugey.

Son dernier gros chantier pour Lompnieu aura été sa participation au renouvellement du plan d'aménagement de la forêt pour la période 2015-2034, alors que le précédent couvrait la période 1999-2014.

Un intérim est assuré par Monsieur Bernard TERRIER, domicilié à Champdor, espérons que l'ONF nommera rapidement un remplaçant titulaire.

Alors remerciements à Jean-Paul pour nous avoir accompagnés dans la gestion et la préservation de notre forêt tout au long de ces années et selon la formule consacrée, nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite. Sans doute, aurons-nous souvent l'occasion de le rencontrer dans le Valromey où il participe beaucoup à la vie associative en particulier grâce à sa passion pour la botanique.



Recensement de la population 2014

Le recensement de la population est utile, sûr et simple. Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De cette évaluation découle la participation de l'Etat au budget communal, le nombre d'élus au conseil municipal, et le mode de scrutin.

L'agent recenseur, en l'occurrence Guy CONTI, recruté par la mairie, se présentera à votre domicile à partir du 16 janvier 2013 pour vous remettre les formulaires à compléter (feuille de logement et bulletin individuel). A cette occasion, il prendra rendez-vous avec vous pour récupérer les formulaires dûment remplis.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2013, à l'échelon national, une école primaire sur 5 applique la nouvelle réforme des rythmes scolaires, toutes les écoles dont celles du Valromey seront concernées à la rentrée 2014.

L'organisation du temps scolaire dans le système éducatif français se trouvait dans une situation particulièrement paradoxale en raison du passage à la semaine de 4 jours en 2008. Nos écoliers subissaient une journée dont l'horaire était très chargé pour un nombre annuel de jours de classe parmi les plus faibles de la planète (144 jours seulement en France contre 187 jours en moyenne pour les pays de l'OCDE).

L'objectif de la nouvelle réforme est de retrouver les 9 demi-journées de classe hebdomadaire incluant le mercredi matin et de dégager 45 minutes par jour pour un temps scolaire particulier. Ces trois quarts d'heure quotidiens, concernant tous les élèves, seront encadrés soit par les enseignants pour des activités pédagogiques complémentaires soit par des animateurs agréés pour des activités périscolaires.

Un projet territorial ou local impliquant les communes, les écoles ainsi que les associations partenaires sportives ou culturelles permet de définir les modalités adaptées pour ces activités périscolaires. Dans le Valromey, le projet est en cours d'élaboration.

Elections municipales de 2014

Qu'est-ce qui change pour notre commune ?

Chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature. En cas de déclaration d'un groupe de candidats (il peut y avoir plus ou moins de candidats que de sièges à pourvoir), celle-ci s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat. Cette personne dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Le dépôt en groupe n'engage pas les candidats les uns vis-à-vis des autres, ce qui ne permet pas à un candidat de pouvoir être regardé comme responsable de liste, même si par la suite, ils mènent une campagne électorale en commun.

Comment se fait la déclaration de candidature ?

Celle-ci doit se faire sur un imprimé règlementaire qui peut être retiré à la mairie ou téléchargé sur le site du ministère de l'intérieur www.interieur.gouv.fr. Il doit être joint à cette déclaration une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire dans les trente jours précédents le dépôt de candidature.

Où et quand se fait cette déclaration de candidature ?

Elle se fait auprès des services préfectoraux (Préfecture ou sous-préfecture) du jeudi 13 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 (18 heures) pour le premier tour et du lundi 24 mars 2014 au mardi 25 mars (18 heures) pour le deuxième tour. Un reçu est délivré au candidat ou son mandataire.

Si les candidats ne sont pas élus au premier tour, ils seront automatiquement candidat au deuxième tour. De nouveaux candidats peuvent se présenter au deuxième tour si, et si seulement, le nombre de candidats a été inférieur au nombre de sièges à pourvoir lors du premier tour.

Le retrait de candidature n'est pas possible au-delà de la période de dépôt ni entre les deux tours.

Comment se déroule la campagne ?

Elle est ouverte du lundi 10 mars 2014 à 0 heure, au samedi 22 mars 2014 à minuit pour le premier tour, et du lundi 24 mars 2014 à 0 heure au samedi 29 mars 2014 à minuit.

Certains documents de propagande (tracts) sont interdits dès la veille du scrutin à 0 heure.

Comment se passe le vote ?

Le bulletin de vote doit être imprimé sur papier blanc en une seule couleur, d'un grammage compris entre 60 et 80 grammes, d'un format de 105 x 148 mm s'il comporte de un à quatre noms, et de 148 à 210 mm s'il comporte plus de cinq noms, au format paysage.

Ces bulletins doivent être déposés auprès du maire, la veille à midi du scrutin ou dans les bureaux de vote le jour de l'élection.

La liste des candidats sera affichée dans le bureau de vote.

Les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité pour voter.

Les suffrages en faveur d'une personne non candidate ne seront pas pris en compte. Le fait de porter le nom d'une personne non candidate sur un bulletin ne remet pas en cause sa validité. Le panachage reste autorisé sur un même bulletin, limité au nombre de conseillers à élire.

État civil

Décès : Nous pensons à Stéphane GONGUET, décédé le 7 octobre 2013.

Naissance : Bienvenue à Margaux BALAY, née le 4 octobre 2013 et à Axelle OMET, née le 16 octobre 2013.

Manifestations

Samedi 25 janvier 17h : Voeux du Maire

Vendredi 7 février 18h : Inauguration de la Mairie

Dimanche 2 mars : Sainte Agathe à Ruffieu

Dimanche 23 et 30 mars : Elections municipales

Samedi 12 ou 26 avril : Repas de printemps organisé par ARLO à l'Orée des Sapins

Dimanche 25 mai : Elections européennes

Samedi 19 juillet : Galettes

Le vide grenier est maintenu mais la date reste à préciser